

Le Président directeur général

Décision n°2025/ 57 /PDG
Portant délégation de signature

Le président-directeur général de l'Agence de services et de paiement

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,
Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,

Vu la décision 2024/64/PDG relative à l'organisation générale de l'ASP,

Décide

Article 1^{er} : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Mission de Coordination des Organismes Payeurs des Fonds Agricoles**, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Yanco BOUTON	Chef de la Mission	- Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT * Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou portée par une centrale d'achat au travers d'une convention signée par l'établissement
Claire GAILLARD	Adjointe au Chef de la Mission	* Certifier le service fait - Au titre des opérations de préfinancement national des dépenses des organismes payeurs : * Signer les demandes de préfinancement, d'emprunts ou d'avances du Trésor.

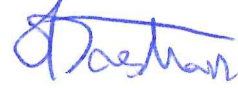
Article 2 : concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Mission de Coordination des Organismes Payeurs des Fonds Agricoles**, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Yanco BOUTON	Chef de la Mission	- Signer la fiche d'expression de besoin dans le cadre de la formalisation d'une demande d'achat - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence, les modalités de temps de travail hebdomadaire et les demandes de formation - Signer les décisions annuelles attributives de jours de télétravail (fixe ou flottant) et le cas échéant, les décisions modificatives - Valider les demandes de jours de télétravail flottant dans le SIRH - Signer les ordres de mission - Signer les comptes-rendus d'entretien professionnel annuel et leurs annexes en qualité de supérieur hiérarchique direct (N+1) ou d'autorité hiérarchique (N+2), les propositions de promotion et d'avancement, les notifications de primes et les notifications de groupe RIFSEEP et PFR
Claire GAILLARD	Adjointe au Chef de la Mission	- Signer les décisions de nomination dans le cadre d'une prise de poste validée par la DRH ou la DG - Signer les déclarations d'accident du travail, de service et de trajet en tant qu'autorité hiérarchique - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction hors courrier parlementaire
Youssef AMARA	Chargé d'études	- Signer les documents transmis à la Commission européenne par l'organisme de coordination, tel que prévu par la réglementation communautaire
Jessica HACHE	Cheffe de secteur	- Signer les documents transmis à la Commission européenne au titre de l'autorité de certification du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) et de la fonction comptable du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence, les modalités de temps de travail hebdomadaire et les demandes de formation, pour les agents du secteur, - Valider les demandes de jours de télétravail flottant dans le SIRH pour les agents du secteur - Signer les comptes rendus d'entretien professionnel annuel et leurs annexes en qualité de supérieur hiérarchique direct (N+1)

Article 3 : La présente décision remplace toute décision précédente ayant le même objet.
Elle prend effet à compter de sa date de publication au Bulletin Officiel du ministère en charge de l'agriculture.

Fait à Limoges, le 9 mai 2025

Le Président Directeur Général



Sylvain MAESTRACCI

M. Le président-directeur général (original)

Copies :

M. Yanco BOUTON
Mme Claire GAILLARD
M. Youssef AMARA
Jessica HACHE

M. l'Agent Comptable
DRH
DFJL